



PRESTATION Groupe Cegara

Permis de construire agricole

Objectifs

- Être accompagnés dans votre réflexion, de la conception jusqu'aux démarches administratives
- Obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de votre construction
- Bénéficier d'une prestation adaptée à vos productions animales et végétales



Comment ?

- Nous réalisons une visite sur votre exploitation avec prises de mesures
- Nous réalisons les premiers plans destinés à établir vos devis et à nourrir votre réflexion
- Nous établissons :
 - Des plans complets : plans 2D, 3D et intégration paysagère
 - Le calcul des capacités de stockage, notamment pour les projets comprenant des hébergements d'animaux
- Nous constituons le dossier ICPE (déclaration) lorsque celui-ci est requis pour la demande de permis de construire
- Nous obtenons le visa d'un architecte lorsque la réglementation l'exige



Documents remis

Un dossier comprenant :

- Le permis de construire
- L'attestation de dépôt

Nos atouts

- Expérience de plus de 15 ans sur le domaine du bâtiment
- Un accompagnement personnalisé et indépendant
- Prise en compte des réglementations (PLU, ICPE, ERP)

Tarifs adhérents	
Tarif	Sur devis



Anaïs RENELEAU
Conseillère bâtiment
02 41 88 60 22
contact@groupecegara.fr